La "zone bleue" à Bessancourt

Selon le nouvel arrêté consultable ci-dessous, la réglementation concernant les zones bleues a changé.



Les nouvelles dispositions introduisent des modifications significatives quant aux conditions d'utilisation et aux limitations de stationnement dans ces zones spécifiques. Les usagers sont invités à prendre connaissance de ces nouvelles règles afin d'éviter toute infraction et d'assurer une meilleure gestion du stationnement urbain. Veuillez consulter le document ci-joint pour plus de détails.

Documents
Document
Arrêté permanent de stationnement en zone bleue et arrêts minutes
Contact

Tél. 01 30 40 44 22
Brigade de soirée et de nuit : 01 34 44 82 82
police.municipale@ville-bessancourt.fr